

Cinq ans après le Covid-19, des prisons surpeuplées

Le personnel politique semble comme pétrifié face à l'explosion du nombre de détenus depuis la pandémie

Quatre jours après le début du premier confinement, ce vendredi matin 20 mars 2020, Nicole Belloubet, alors garde des sceaux, est l'invitée des « 4 vérités » sur France 2. Depuis le début de la semaine, plusieurs incidents graves ont éclaté dans les prisons françaises après la suppression des parloirs et des visites des familles. La crainte de mutineries est prise très au sérieux. La ministre veut certes rassurer, mais surtout annoncer une mesure choc : elle envisage de faire sortir les détenus en fin de peine, à l'exception des condamnés pour crimes, terrorisme et agressions sexuelles. Une véritable révolution. Depuis la fin des amnisties (2002) et des grâces collectives (2008), la France ne dispose plus d'aucun mécanisme de régulation de la population carcérale. Or, dans des prisons souvent pleines à craquer, les risques de propagation du virus sont immenses.

Dans une France confinée et tétanisée, l'annonce de Nicole Belloubet passe quasiment comme une lettre à la poste. A l'exception de quelques réactions de députés du Rassemblement national. Si bien qu'un an plus tard, tout le monde a oublié qu'elle a réussi à faire sortir environ 7 000 détenus, dans une relative indifférence. Résultat : en 2021, la population carcérale baisse de 70 730 à 62 673 détenus (du fait, aussi, de la baisse des entrées), faisant le taux d'occupation juste au-dessus des 100 %.

Un climat hostile

« Si c'était à refaire, je referais exactement la même chose, assure aujourd'hui Nicole Belloubet. Cela n'a eu évidemment aucune incidence sur la délinquance. Mon seul regret, c'est qu'on ne l'ait pas mesuré... Cela aurait été très intéressant de faire une étude. » Car, cinq ans plus tard, la machine française à emprisonner est repartie de plus belle. Depuis, le nombre de détenus a augmenté d'environ 30 %, au point de dépasser les 81 000 en février 2025, alors que seules quelques milliers de places de prison ont été créées. En vingt ans, la population carcérale a pratiquement doublé.

La raison de cette augmentation est connue : une tendance de fond à l'augmentation du nombre de

condamnations et à l'aggravation des sanctions, avec des peines de prison de plus en plus longues. Avec un taux moyen d'occupation supérieur à 130 %, certains établissements, notamment les maisons d'arrêt, destinées en priorité aux prévenus et aux courtes peines, se retrouvent dans des situations dramatiques. A Gradignan (Gironde), le taux d'occupation a atteint la cote d'alerte de 240 % fin 2023. En février, au sein de l'établissement d'Aix-Luynes (Bouches-du-Rhône), un détenu a été battu à mort pendant sa promenade, faute de surveillance. Depuis, le personnel pénitentiaire a lancé une bouteille à la mer. « Faut-il attendre d'autres morts pour agir ? », s'est écrié, dans un communiqué, Mathieu Cailleteau, secrétaire local du SPS-CEA, qui dénonce une « sous-effectif intolérable, une surpopulation explosive, et une insécurité hors de contrôle ».

« Avec ce niveau de surpopulation, la prison devient totalement contre-productive, parce qu'elle ne

« Faire de la régulation carcérale n'est politiquement pas tenable »

NICOLE BELLOUBET
ancienne garde des sceaux

peut produire que de la récidive. Déjà qu'elle coûte très cher aux contribuables, si en plus elle crée la délinquance... », se désole Dominique Simonnot, la contrôleur générale des lieux de privation de liberté. Depuis plusieurs mois, elle cherche à alerter le personnel politique sur la nécessité de reprendre une initiative comme celle de Nicole Belloubet. Avec un chiffre à l'appui : en faisant partir les détenus un mois avant la fin de leur peine, la population carcérale pourrait baisser de 6 700 personnes. « Je rencontre beaucoup de députés qui me disent qu'ils sont d'accord avec moi, mais qu'ils n'ont pas l'opinion avec eux », poursuit-elle.

Un constat de climat franchement hostile partagé par Nicole Belloubet : « Faire de la régulation carcérale ? Ce n'est malheureusement politiquement pas tenable. » L'avocat Patrice Spinosi, membre de l'Observatoire international des prisons, est encore plus pessimiste : « Qui peut porter ce message aujourd'hui ? Je n'y crois plus. Le discours humaniste est devenu inaudible », lâche-t-il.

Pourtant, Caroline Abadie, ex-députée Renaissance de l'Isère, qui s'est beaucoup investie dans la question des prisons, veut toujours y croire : « Tous les acteurs de la justice, magistrats, avocats, personnel pénitentiaire... sont favorables à un tel dispositif. Il faut juste un peu de courage politique. » Après avoir été rapporteuse d'une commission d'enquête sur la politique pénitentiaire en 2022, Caroline Abadie participe, un an plus tard, avec la députée communiste des Hauts-de-Seine Elsa Faucillon,

à une mission parlementaire sur « Les alternatives à la détention et l'éventuelle création d'un mécanisme de régulation carcérale ». A l'issue de leur travail, les deux députées comprennent qu'un grand soir législatif n'est pas nécessaire pour faire sortir les prisonniers quelques semaines plus tôt. Mieux, certains établissements pénitentiaires le font en toute légalité... mais sans le dire trop fort.

« On s'aperçoit que la boîte à outils existe, mais qu'il faut juste que l'objectif de surpopulation soit inscrit dans la loi », assure M^{me} Abadie. Avec Elsa Faucillon, elles espèrent un temps pouvoir glisser un amendement sur le sujet dans la loi de programmation d'orientation de la justice de 2023, mais perdent de quelques voix lors d'un vote en commission des lois. L'ex-garde des sceaux Eric Dupond-Moretti leur promet alors la tenue d'Etats généraux de la détention. En vain. « Il nous a baladés en nous disant que, même s'il était d'accord avec nous, il ne pou-

vait pas nous suivre car ce genre de mesures ferait monter les voix du Rassemblement national », regrette M^{me} Faucillon.

Avec l'arrivée de Gérald Darmanin Place Vendôme, la situation risque de ne pas beaucoup évoluer. Le 13 mars, il a réuni les procureurs généraux à la chancellerie pour leur affirmer notamment qu'il ne serait pas le ministre de la régulation carcérale, « car les Français ne le comprendraient pas ». L'un d'entre eux, pourtant favorable à sa politique de fermeté vis-à-vis du narcotrafic, confie : « Darmanin arrive au bout de sa logique : il nous demande d'être plus sévères tout en prenant en compte la surpopulation carcérale... Ce n'est pas possible. Donc le nombre de détenus va continuer à augmenter et le système va devenir intenable. »

Mesure immédiate d'amnistie

Mais les tenants de la régulation carcérale n'ont pas totalement perdu espoir : ils misent sur un rapport sur l'application et l'exécution des peines, rédigé par des magistrats, qui vient d'arriver sur le bureau du ministre. Commandé par l'ancien garde des sceaux Didier Migaud, il recommande notamment un dispositif de régulation en deux temps : d'abord une mesure immédiate d'amnistie, puis un débat annuel à date fixe au Parlement pour établir un seuil de surpopulation tolérable.

Gérald Darmanin pourrait-il se laisser convaincre ? « Je n'y crois pas beaucoup », estime Dominique Simonnot, qui a pourtant suggéré au ministre, lors de son dernier entretien avec lui, qu'il pourrait porter ce genre de décision en raison de son image de fermeté dans l'opinion publique. Il lui a répondu : « Alors faites-moi des propositions. » Ce qu'elle s'est empressée de faire. Jeudi, elle sera reçue à l'Assemblée par le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires. De son côté, Elsa Faucillon compte organiser un colloque avec le soutien du président de la commission des lois, Florent Boudié (Renaissance). Elle espère toujours pouvoir inscrire sa proposition de loi dans le cadre d'une semaine transpartisane : « Mais, pour cela, il me faut le soutien de 10 députés du bloc central. Et, aujourd'hui, je ne les ai pas. » ■

GRÉGOIRE BISEAU

La situation sur les ruptures de stock de médicaments s'améliore

Selon des données de l'agence du médicament, 400 produits d'intérêt thérapeutique majeur étaient concernés fin 2024, contre 800 en 2023

Le nombre de médicaments en rupture de stock ou en tension d'approvisionnement se maintient toujours à des niveaux élevés malgré les nombreuses feuilles de route proposées par les ministres de la santé depuis 2019. Mais la situation s'améliore depuis deux ans, selon une étude publiée jeudi 27 mars par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques se basant sur les données de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

Selon les déclarations faites par les industriels auprès de l'ANSM, les ruptures de stock, en augmentation importante depuis la pandémie de Covid-19 en 2020, ont connu une accélération très forte jusqu'à atteindre un pic en 2023, avec environ 800 médicaments simultanément en rupture. Pour la première fois depuis cinq ans, une baisse s'est ensuite engagée, pour atteindre au 31 décembre 2024 un niveau de 400 ruptures de stock simultanées – soit le double du pic enregistré en 2020.

Ces données se concentrent sur les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur, c'est-à-dire ceux pouvant mettre en jeu le pronostic vital ou entraînant une perte de chance importante pour les patients, et qui représentent 59 % des médicaments commercialisés en France. Toutes les catégories de médicaments sont concernées, mais les traitements agissant sur le système cardio-vasculaire, le système nerveux ou encore les antibiotiques sont les plus touchés.

« Tour de contrôle »

« Les tensions et les ruptures sont une réalité préoccupante pour les patients et tous les acteurs du système de santé », souligne Catherine Paugam-Burtz, directrice générale de l'ANSM, qui se garde bien de prédire si la tendance baissière va se confirmer ou non dans les mois qui viennent. Selon les données récoltées par son agence, les causes mises en évidence par les industriels sont liées à un phénomène général de dérèglement des chaînes de production mondiales au moment de la

crise du Covid-19, puis en raison de la guerre en Ukraine. Le manque de matières premières n'est en cause que dans 10 % des cas.

Au niveau national, l'activation d'un plan hivernal a permis de limiter les tensions sur certains médicaments ayant connu de longues ruptures, comme l'amoxicilline en 2022-2023. Désormais, une des priorités qui se dégagent des échanges entre professionnels et patients autour de la feuille de route 2024-2027 portée par les ministres de la santé et de l'industrie est la nécessité d'un meilleur partage des informations à tous les niveaux du système de santé. « Pour l'instant, on ne sait pas quels territoires sont les plus touchés », relève Philippe Besset, président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France.

« Nous voudrions une tour de contrôle pour savoir où sont les stocks et anticiper les ruptures sèches », renchérit Catherine Simonin, membre de la fédération de patients France Assos Santé, citant les exemples de la quétiapine, un antipsychotique majeur en rup-

ture depuis plusieurs mois, ou du Pegasys, utilisé dans le traitement de certains cancers et maladies du sang, aujourd'hui en tension.

Au niveau des industriels pharmaceutiques, la mise en place d'un logiciel commun, là où autrefois il existait « autant de fichiers Excel que d'entreprises qui déclaraient des situations de tension ou de rupture », a harmonisé la remontée des données auprès des autorités de santé, observe Laurence Peyraut, directrice générale du LEEM, qui représente les entreprises du médicament en France. Un dispositif qui a facilité

Désormais, l'une des priorités est la nécessité d'un meilleur partage des informations à tous les niveaux du système de santé

le travail d'identification précoce des risques de pénuries.

Un projet de système d'information partagé, piloté par le conseil de l'ordre des pharmaciens, doit ainsi voir le jour d'ici à 2026 pour en étendre la portée aux acteurs de la distribution de la chaîne du médicament, les grossistes-répérateurs et les pharmacies. « J'espère que les pharmacies des hôpitaux seront aussi destinataires du projet », souligne Nicolas Coste, président du Syndicat national des pharmaciens praticiens hospitaliers et praticiens hospitaliers universitaires. « Souvent on ne découvre les ruptures qu'au moment des commandes », ajoute-t-il.

Parmi les solutions mises en place en 2024, un décret a autorisé certaines pharmacies habilitées à produire des médicaments en cas de rupture prolongée du fournisseur. « Nous pouvons produire des préparations magistrales pour pallier le premier niveau de rupture de stock, mais pas l'ensemble de la demande », avance Sébastien Gallice, président de l'association des Pharmaciens des préparatoires de

France, qui coordonne une cinquantaine d'offices spécialisés.

Les industriels travaillent également avec les autorités sur d'autres mesures, comme le remplacement des notices en papier par un QR code apposé sur les boîtes de médicaments. Son usage offrirait un gain de temps lors du conditionnement en épargnant des arrêts sur les chaînes de production dès qu'un changement de notice s'impose.

Au terme d'une réunion de point d'étape, le 18 mars, les ministères de la santé et de l'industrie ont également annoncé la mise en place d'une feuille de route sur les dispositifs médicaux, des produits hétérogènes allant du pansement au stimulateur cardiaque implantable, en passant par le fauteuil roulant. « C'est un gros enjeu de santé physique, psychique et sociale », insiste Catherine Simonin, évoquant l'exemple des tampons d'incontinence, dont la pénurie empêche certains patients de sortir de chez eux. ■

ZELIHA CHAFFIN
ET DELPHINE ROUCAUTE